EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2020-212

Séance publique du

12 octobre 2020

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012-lmc1161482-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020

Préfecture des Bouches-du-Rhône
POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence

OBJET : ENCAGNANE. OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN. CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 22 ET DELAISSE DE VOIRIE

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

Excusés sans pouvoir :
Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

DEPARTEMENT OPERATIONS JURIDIQUES COMPLEXES ET CONTROLE ET SUIVI DES PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du patrimoine

Nomenclature : 3.2
Alienations

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12 OCTOBRE 2020

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENCAGNANE. OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN. CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 22 ET DELAISSE DE VOIRIE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence par délibération du 13 décembre 2018, a adopté la convention de concession d'aménagement avec la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES pour l'opération de renouvellement urbain du Quartier d'Encagnane.

Conformément aux dispositions du Titre II "Maîtrise Foncière", article 10 "Dispositions Générales", la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES est habilitée à procéder aux acquisitions foncières auprès de la Ville d'Aix-en-Provence, nécessaires aux aménagements.

Dans ce cadre, le site de l'ancienne école maternelle Giono (désaffectée du domaine scolaire par délibération du Conseil Municipal n° DL.2018-471 du 3 novembre 2018), ainsi qu'une partie des abords (ancienne aire de stationnement), doit permettre d'accueillir un programme de 7 011 m² de plancher comprenant :

- une résidence intergénérationnelle de 110 lits pour 5 241 m²,
- 30 logements environ en accession à la propriété pour 1 770 m².

Par avis du domaine n° 2018-001V2491 (joint en annexe), en date du 19 juillet 2019, le prix

de cession pour un bien présumé libre de toute occupation, sur la base du projet envisagé est fixé à 1 352 460,00 € HT. La durée de validité de cet avis a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2020 par courrier en date du 9 juin 2020 (dont copie jointe).

Cette cession porte sur la parcelle d'emprise de l'ancienne école cadastrée section CL n°22 pour 6 850 m², et une partie de délaissé de la voie communale, ancien parking, pour 480 m² environ (DA en cours d'élaboration).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **PRONONCER** le déclassement de la parcelle cadastrée section CL n°22 Boulevard du Président Kennedy.

- **PRONONCER** le déclassement de l'emprise de 480 m² environ de délaissé de domaine public de voirie, qui constituait l'aire de stationnement pour l'ex école maternelle Giono.

- **DECIDER** la cession à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES de la parcelle cadastrée section CL n°22 et de l'emprise déclassée de délaissé de voirie communale pour la réalisation du programme immobilier, tel que présenté dans l'exposé qui précède.

- **DIRE** que cette cession se fera pour un prix de 1 352 460,00 € HT.

- **AUTORISER** la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES à réaliser sur le site toutes les interventions et études préliminaires nécessaires pour la démolition des constructions existantes.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2020-212 - ENCAGNANE. OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN. CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 22 ET DELAISSE DE VOIRIE-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	49
Abstentions	:	6
Non participation	:	10
Suffrages Exprimés	:	38
Pour	:	38
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus
Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote
Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20

(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)
[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00
Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr
Téléphone : 04 42 91 90 00